

LE NOYAU DU CODE ORTHOGRAPHIQUE DU DIOULA AU BURKINA FASO¹

Mohamadou DIALLO
Université de Ouagadougou

Abréviations et sigles

<i>ACCT</i>	<i>Agence de Coopération Culturelle et Technique</i>
<i>API</i>	<i>Alphabet Phonétique International</i>
<i>Const. intr.</i>	<i>Construction intransitive</i>
<i>Const. tr.</i>	<i>Construction transitive</i>
<i>DBF</i>	<i>Dioula au Burkina Faso, dioula du Burkina Faso</i>
<i>DNAFLA</i>	<i>Direction Nationale d'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (Mali)</i>
<i>ILA</i>	<i>Institut de Linguistique Appliquée - Université d'Abidjan</i>
<i>INA</i>	<i>Institut National d'Alphabétisation (Burkina Faso)</i>
<i>INADES/F</i>	<i>Institut Africain pour le Développement Economique et Social - Centre Africain de Formation</i>
<i>MAPE</i>	<i>Projet Manding / Peulh</i>
<i>ORD</i>	<i>Organisme Régional de Développement</i>
<i>SIL</i>	<i>Société Internationale de Linguistique</i>

Introduction

Depuis une décennie les écrits en dioula au Burkina Faso connaissent un essor considérable à l'intention d'un lectorat alphabétisé au nombre croissant qui a besoin de lire pour maintenir et consolider les acquis de l'alphabétisation. Les scripteurs en DBF, personnes physiques ou morales, sont nombreux et d'origines diverses. Parmi eux on peut citer les néo-alphabètes, les institutions publiques ou privées telles que l'INA, l'Université, l'INADES/F, les missions religieuses et les organisations non gouvernementales. La documentation disponible est constituée d'une part de recueils de textes oraux (contes, proverbes, etc.), de pièces de théâtre, et d'autre part de manuels d'alphabétisation et de postalphabétisation quelquefois traduits du français. Généralement les thèmes abordés dans le dernier type de documents concernent la santé, l'agriculture et l'élevage, la religion, le calcul, la gestion et le droit. Des lexiques et des périodiques sont également disponibles en DBF.

Quand on examine les écrits de différents scripteurs, on relève de nombreuses incohérences dans le système d'écriture du DBF, il en est de même dans les écrits

¹ Le contenu de la première version de cet article a été présenté et exploité au cours du séminaire organisé par la Sous commission nationale du dioula à Ouagadougou du 27 août au 5 septembre 1998. L'objectif du séminaire était la révision des règles orthographiques du dioula.

d'un même scripteur. Or l'orthographe suppose la reconnaissance d'une norme que tous les usagers doivent respecter. Pour le DBF une telle norme existe mais pourquoi les usagers ne parviennent pas à s'y conformer lorsqu'ils écrivent en dioula ? C'est la question à laquelle nous tenterons de répondre dans le présent article.

Pour ce faire nous donnerons dans un premier volet un bref aperçu sur la genèse des principes orthographiques du DBF.

Dans un deuxième volet nous examinerons l'alphabet, les règles de transcription orthographique du DBF actuellement en vigueur au Burkina Faso et le lexique de base qui les accompagne.

Dans un troisième volet nous passerons en revue la documentation disponible qui véhicule des informations sur les règles de transcription orthographique du DBF.

1. Genèse des principes orthographiques du DBF

C'est depuis une trentaine d'années que le Burkina Faso (ex Haute-Volta) s'est engagé dans une politique de revalorisation des langues nationales. A ce titre une des dispositions importantes qui a été prise fut la création le 17 janvier 1969 de la Commission nationale des langues voltaïques par décret n° 69/012/PRES.² Le 15 juillet 1971 la Sous commission nationale du dioula a vu le jour par arrêté ministériel n° 54/ENC/CNU. Dès le 16 juillet 1971 les membres de cette Sous commission nationale ont commencé à étudier le projet fixant l'alphabet du DBF. Les conclusions de leurs travaux ont été rendues officielles le 27 juillet 1973 par décision n° 367/ENC/CNU du ministre de l'Education Nationale de l'époque³. Dès lors les principes recommandés par la Sous commission nationale doivent être appliqués dans les écrits en dioula, progressivement, pour tenir compte par exemple de la non disponibilité sur le clavier des machines ordinaires de l'époque de certaines lettres représentées par les symboles de l'API. On trouvera dans l'ouvrage intitulé : *Règles de transcription et lexique de base jula*⁴ publié pour la première fois en 1974 par la Sous commission nationale du dioula les textes ci-dessus évoqués, l'alphabet, les règles de transcription du DBF et un lexique de base dioula / français.

2. L'alphabet, les règles de transcription orthographique du DBF et le lexique de base

2.1. L'alphabet du DBF

Parmi les lettres de l'alphabet présentées dans Sous commission (1974, p. 6) figurent les digraphes **sh** et **ny**.

² Voir également: décret n° 75/488/PRES/EN du 16 décembre 1975 portant modification du décret n° 69/012/PRES du 17 janvier 1969 dans *Règles de transcription (...)* 2^e éd., 1979

³ Codification de l'alphabet national voltaïque: voir décret n° 79/055/PRES/ESRS du 2 février 1979 dans *Règles de transcription (...)* 2^e éd., 1979.

⁴ Dans les références bibliographiques où le terme dioula est écrit **jula** nous écrivons **jula**. Dans un texte en français nous écrivons dioula. Dans un texte en dioula nous écrivons **jula**.

- Dans le lexique de base **Sh** n'apparaît qu'à l'initiale de quatre entrées (shéé: "poule", shíí : "vie"/"âge", shóó "haricot", shyén: "gratter"). Dans les écrits, l'initiale de ces mots est remplacée par **g**.

Quant à **ny** c'est le symbole **n** qui a été introduit pour le remplacer. Dans le lexique de base et dans les écrits en DBF sont utilisées les lettres **nb**, **nk**, **ng**, **nr**, **nl**, **ns**, **ny** pour les sons prénasals, **gw** pour la vélaire labialisée et **y** pour la fricative labiodentale; or ces sons ne sont pas représentés dans l'alphabet du DBF.

2.2. Les règles de transcription orthographique du DBF

Les observations faites ici se fondent exclusivement sur les règles présentées dans Sous commission (1974). Seules ces règles peuvent être considérées comme officielles, étant entendu qu'elles ont été proposées par la Sous commission nationale du dioula et entérinées par l'autorité politique.

Ces règles ne concernent que :

- l'utilisation de l'apostrophe
- l'écriture des suffixes et des préfixes
- l'écriture des auxiliaires, des postpositions et des adjectifs
- l'écriture des mots composés
- la notation des tons

Il en résulte que de nombreux aspects de la systématique du dioula et des points d'orthographe d'usage qui pourraient faire l'objet de conventions orthographiques ont été négligés. L'insuffisance des règles proposées et l'imprécision des règles établies comme nous le verrons à travers l'exposé qui va suivre constituent deux grosses lacunes qui laissent la liberté aux scripteurs en DBF de prendre des décisions individuelles - à l'origine du manque d'harmonie que l'on constate dans les écrits en DBF - pour contourner certaines difficultés qu'ils rencontrent au cours de la rédaction des textes. Les utilisateurs du code orthographique du DBF (auteurs, traducteurs, enseignants, néo-alphabétisés) que nous avons interrogés citent comme difficultés⁵ l'absence de règles concernant :

- le choix des sons en variation libre
- l'écriture des voyelles ultrabrèves
- l'écriture des formes redoublées et des formes conglomérées
- l'écriture des noms propres et des sigles
- l'écriture des locutions postpositives
- l'orthographe des emprunts
- l'insertion des citations
- l'emploi de la majuscule et de la ponctuation.

⁵ Les participants au séminaire pour la révision des règles orthographiques ont reconnu qu'ils rencontraient les mêmes difficultés.

Pour mettre en évidence l'imprécision et l'incomplétude des règles consignées dans Sous commission (1974) nous allons à présent examiner leur contenu en suivant l'ordre dans lequel elles y sont présentées.

2.2.1. L'utilisation de l'apostrophe

La première règle portant sur l'utilisation de l'apostrophe (Sous commission, 1974, p. 7) indique tout simplement que "l'élision d'une voyelle a lieu lors de la rencontre de deux mots consécutifs". Cette règle est vague. Elle ne dit pas dans quels contextes précis se produit l'élision. Elle n'indique pas s'il faut utiliser l'apostrophe dans tous les contextes où l'élision se produit. Elle ne signale pas non plus la catégorie grammaticale des formes dont la voyelle finale est concernée par l'élision.

En DBF l'élision concerne la voyelle finale des marqueurs verbaux, des coordinatifs *ni* et *ani*, du morphème à valeur d'hypothétique *ni* et des verbes, lorsque ces formes précèdent les personnels 2^e et 3^e personnes du singulier et du pluriel ou toute autre forme à initiale vocalique.

Dans les écrits en DBF, on observe que le traitement de la voyelle finale des verbes en rapport avec le phénomène d'élision varie d'un scripteur à l'autre ou quelquefois chez le même scripteur, la tendance générale étant de ne pas élider la voyelle finale des verbes.

Il est particulièrement remarquable que l'élision de la voyelle finale des verbes monosyllabiques dans les textes en DBF constitue une source d'hésitation au cours de leur lecture. Amputés de leur voyelle, ces verbes ne sont pas immédiatement reconnus par les lecteurs. L'option de ne pas élider la voyelle des verbes a été retenue lors du séminaire de révision des règles orthographiques.

2.2.2. L'écriture des suffixes et des préfixes

La deuxième règle concernant l'écriture des suffixes et des préfixes dit tout simplement que les " suffixes et les préfixes s'écrivent rattachés au mot radical " (Sous commission, 1974, p.7).

La première observation que l'on peut faire ici concerne les termes " suffixe " et " préfixe " qui appartiennent à une terminologie morphologique. Ils évoquent tout simplement la position des unités grammaticales (dérivatifs ou morphèmes marqueurs) qui entrent dans la formation d'une base ou d'un constituant syntaxique et n'apportent aucune information quant à leur statut. Il en découle que la règle dont on a affaire ici aborde en même temps des phénomènes qu'il conviendrait de traiter dans des rubriques différentes.

Ces phénomènes sont :

- la marque du pluriel
- certaines marques de conjugaison
- les dérivatifs.

La deuxième observation est que dans les exemples qui illustrent l'application de la règle d'écriture des affixes, on relève des formes qui ne sont pas typiquement dioula et d'autres qui sont mal identifiées. Il s'agit du suffixe du résultatif, de la marque du progressif, de la marque de l'optatif, de quelques dérivatifs et de *ka* / *man* marques des lexèmes verbaux de sens qualificatif.

2.2.2.1. Le suffixe du résultatif

Ce suffixe identifié comme marque de conjugaison est en fait un dérivatif qui sert à former le participe résultatif. En DBF, il est recueilli d'une façon constante et stable sous la forme *-nin*⁶ aussi bien en contexte oral qu'en contexte nasal et cela constitue une spécificité du DBF par rapport au bambara. En bambara, le suffixe du résultatif est réalisé *-len* en contexte oral et *-nen* en contexte nasal.

Les énoncés proposés dans Sous commission (1974.p7) pour illustrer l'écriture du suffixe du résultatif sont les suivants :

- (1) a sigilen be " il est assis "
- (2) a segenen be " il est fatigué "

Les dioulaphones diront plutôt :

- (3) a siginin lo " il est assis "
- (4) a segenin lo " il est fatigué "

La comparaison de (1), (2) et (3), (4) montre par ailleurs que les dioulaphones emploient une forme *lo* comme prédicatif non verbal à valeur d'identification au lieu d'une forme *be* utilisée surtout en bambara après le participe résultatif. Le correspondant négatif de ces formes est *te* en bambara et en DBF.

Exemples

- (5) a siginin te " il n'est pas assis "
- (6) a segenin te " il n'est pas fatigué "

Dans un autre énoncé proposé pour illustrer l'écriture du dérivatif à valeur de progressif :

- (7) a boto don " il est en train de sortir " on note l'emploi de *don*, une forme typiquement bambara correspondant à la forme *lo* en DBF.

⁶ Les exemples proposés sont notés conformément au système d'écriture orthographique que l'on trouve dans les textes du DBF. Vn = voyelle nasale.

Les dioulaphones diront :

(8) a bɔtɔ lɔ " il est en train de sortir "

2.2.2.2. La marque du progressif

Dans Sous commission (1974, p.7) cette marque est représentée par "le suffixe -la et sa variante -na". La variante -ra a été omise. Ce suffixe est toujours employé en association avec une forme bi, succédant immédiatement au terme en fonction de sujet.

Dans les énoncés proposés comme exemples :

(9) a bɛ tobija " c'est en train de cuire "

(10) a bɛ nana " il est en train de venir "

C'est une forme bɛ, caractéristique du bambara et des parlers mandingues ivoiriens qui occupe la position de bi

Les dioulaphones diront :

(11) a bi tobira " c'est en train de cuire "

(12) a bi nana " il est en train de venir "

2.2.2.3. La marque de l'optatif

La marque de l'optatif est représentée par les formes suivantes : -ra ~ -la ~ -na" Sous commission (1974, p. 7). Dans les énoncés qui véhiculent une valeur optative en DBF -ra et ses variantes -la et -na nécessairement suffixées à une base verbale ou verbo-nominale fonctionnent toujours avec un élément ma précédé exclusivement du nom Ala (Dieu) qui a été omis dans Sous commission (1974, p. 7). La marque de l'optatif peut être figurée ainsi qu'il suit : ma ... - ra -- la ~ - na. Cette marque peut alterner avec ka sans que cela n'entraîne de changement sur le plan sémantique. Leur correspondant négatif est kana.

Dans les constructions à valeur optative on demande à Dieu que soit réalisé un souhait ou un vœu.

Exemples :

(13) Ala ma kɛnɛya dira " que Dieu donne la santé "

(14) Ala ka kɛnɛya di " que Dieu donne la santé "

2.2.2.4. Les dérivatifs

Sont considérés comme dérivatifs des morphèmes qui participent à la formation des bases. Ils ne sont pas à confondre avec les morphèmes marqueurs qui, associés à une base simple, dérivée ou composée, la font accéder au rang de constituant syntaxique. Parmi les dérivatifs listés dans Sous commission (1974, pp 7-8), on relève deux formes avec une consonne initiale prénasale :

-nti (-nci en bambara) : suffixe servant à former des noms d'agents excessifs : " celui qui... "

(15) janfanti " traitre "

-ntan : suffixe ayant un sens privatif : "dépourvu de ..."

(16) warintan "dépourvu d'argent", "pauvre"

A notre connaissance il n'existe, à proprement parler, que quatre items à initiale prénasale en DBF, ces items sont :

(17) nne : forme emphatique du personnel première personne du singulier

(18) nba : réponse des hommes à une salutation

(19) nse : réponse des femmes à une salutation.

(20) nga : "mais"

Parmi les dialectes mandingues géographiquement proches du DBF, c'est le bambara qui atteste des sons prénasals. Par conséquent on pourrait admettre que les deux dérivatifs dont il a été question ci-avant sont des variantes dialectales d'origines bambara.

Une forme -pɛ comme dans kelenpe : " un seul " est abusivement signalée comme dérivatif. En fait il s'agit de la forme réduite de l'adverbe idéophonique pewu traduisible par " complètement ".

Exemple

(21) a tilala pewu " il a terminé complètement "

2.2.2.5. Les marques ka/man des lexèmes verbaux de sens qualificatif

Le morphème ka (affirmatif) et son correspondant man (négatif) sont des formes qui fonctionnent avec au moins une quarantaine de lexèmes verbaux de sens qualificatif⁷ en mandingue dépourvus de forme de citation isolée. On les recueille toujours à la forme ... ka ou ... man + lexème de sens qualificatif. Dans Sous commission (1974, p.8) ka et man sont étiquetés comme " préfixes de conjugaison des adjectifs " et il est proposé de les écrire collés aux formes qu'ils précèdent :

Exemples

(22) kafisa " être mieux "

(23) mandi " être agréable "

Dans les écrits en DBF, on constate que cette règle n'a pas été suivie par les scripteurs. Ce qui constitue non seulement un écart par rapport à une norme établie, donc une faute, mais aussi une distorsion relativement aux observations qu'on peut faire sur la langue. Parlant des conventions de découpage des mots dans une langue

⁷ Coulibaly, B. (1984, p. 824 et p. 959) signale 34 lexèmes verbaux de sens qualificatif en dioula. Il les appelle des " verbaux adjectivaux ".

Creissels, D. (1985) signale en mandingue plus d'une quarantaine de lexèmes verbaux de sens qualificatif qu'il appelle " verbes statifs ". Dumestre, G. (1984, p. 176) considère ces lexèmes comme " adjectifs ".

dotée d'une standardisation orthographique, Creissels (1991, p.33) fait allusion à l'écriture des marques ka/man que l'on retrouve également en bambara : " Ainsi en bambara on écrit par exemple misiw "les vaches", a ka bon "il est gros" : la marque du pluriel orthographiée w est collée au substantif dont elle est pourtant séparable dans cette langue ; le morphème de l'affirmation ka est séparé du morphème suivant, dont il est pourtant rigoureusement inséparable. Une graphie du bambara tout à fait dégagée de l'influence des pratiques orthographiques européennes aurait certainement abouti au découpage misiu "les vaches" et kabon "il est gros" " en adéquation avec les observations que l'on peut faire en bambara ou en DBF.

2.2.2.6. L'écriture des auxiliaires, des postpositions et des adjectifs

La règle concernant l'écriture des auxiliaires, des postpositions, des adjectifs, des mots exprimant la manière, le temps, la cause et les éléments de locutions ou syntagmes distributionnels indique qu'il faut "les séparer dans l'écriture" Sous commission (1974, p. 8).

2.2.2.6.1. Les auxiliaires

Il s'agit essentiellement des marques de conjugaison ou prédicatifs verbaux qui se présentent sous forme de copule en DBF. Dans Sous commission (1974, p.8) Ils sont représentés par les formes suivantes :

(24) "be (= bε), te (= tε), ye, bena (= na), tena, ka, kana, man et tun".

Les tableaux que nous proposons ci-après présentent les marques de conjugaison qui en DBF ont comme aptitudes communes parmi d'autres:

- de pouvoir s'associer à une base verbale ou verbo-nominale pour fournir un constituant syntaxique assumant la fonction de prédicat dans une structure prédicative minimale
- d'entrer dans une corrélation affirmatif / négatif
- d'être compatibles avec le morphème de l'inactuel tun
- d'être compatibles avec tous les personnels

La marque de l'hypothétique mana, le morphème de l'inactuel tun de même que les marques de l'optatif et de l'impératif ont des traits qui les particularisent par rapport aux marques de conjugaison présentées. C'est la raison pour laquelle elles n'apparaissent pas dans les tableaux ci-après.

- Mana ne peut être utilisé que dans une séquence de propositions dont il marque la proposition dépendante. En outre il n'a pas de correspondant négatif.
- Tun présente la particularité de pouvoir être employé aussi bien dans

les énoncés verbaux que dans les énoncés non verbaux. Il n'a pas de correspondant négatif.

- Les marques de l'optatif ont comme spécificité de ne pouvoir fonctionner que dans des énoncés où le terme sujet ne peut être assumé que par le nom de Dieu : Ala.
- Les marques de l'impératif sont incompatibles avec le morphème tun. En plus elles sont incompatibles avec les personnels autres que la 1^{re} et la 2^e personnes du pluriel.

Tableau 1 : marques de conjugaison des verbes de processus

Affirmatif	Négatif	Aspect	Const. intr	Const. tr.
- ra ~ - la ~ - na	ma	accompli	+	+
yi		inaccompli		+
bi	ti	habituel	+	+
bi... -ra ~ -la ~ -na	ti... -ra ~ -la ~ -na	progressif	+	+
bina / na	tina	prospectif	+	+
ka	kana	projectif	+	+

Tableau 2 : marques de conjugaison des lexèmes verbaux de sens qualificatif

Affirmatif	Négatif
ka	man

Les deux tableaux ci-avant présentent les deux sous-systèmes des marques de conjugaison du DBF.

Le premier sous-système (cf. tableau 1) comprend les marques de conjugaison des verbes qui véhiculent une valeur dynamique. Creissels (1983, p.35) les appelle " verbes de processus ".

Parmi les marques de conjugaison des verbes de processus, seule la marque de l'accompli -ra et ses variantes -la et -na apparaissent suffixées aux bases verbales ou verbo-nominales dans les constructions intransitives. C'est la forme -ra qui en DBF présente la plus grande occurrence par rapport à la forme -la. La forme -na est réalisée en contexte nasal.

Les formes yi, bi et ti sont celles qui sont les plus couramment utilisées par les dioulaphones au Burkina Faso. On peut admettre qu'en fixant les principes orthographiques du DBF on a retenu les formes "ye, be ~ bε et te~tε" (Sous commission, 1974, p.8) parce que les oppositions i/e et ε/e dans ces formes ne sont pas pertinentes. Le choix des allophones de bases s'est porté sur /e/ et /ε/ pour endiguer la

manifestation des variations idiolectales ou dialectales dans les écrits. En optant pour ces formes dans le dioula écrit, ce choix devrait être accompagné d'une explication pour signaler aux lecteurs qu'elles doivent être lues comme elles sont prononcées dans la langue. En l'absence d'une telle explication pour guider la lecture de ces formes, les dioulaphones n'arrivent pas à lire aisément le dioula écrit ou produisent des textes dont l'audition ne recueille pas l'assentiment des locuteurs.

Le deuxième sous système (cf. tableau 2) comprend les marques **ka / man**. Elles s'associent à des lexèmes verbaux de sens qualificatif pour former des constituants syntaxiques assumant la fonction de prédicat dans une structure prédictive minimale. Nous ne suivons pas ici l'habitude qui s'est instaurée de désigner ces lexèmes comme "adjectifs" car cela revient à mettre au second plan le trait qu'ils ont en commun : c'est-à-dire leur aptitude à un fonctionner comme prédicat, pour mettre l'accent sur un trait qu'ils n'ont pas tous : c'est-à-dire l'aptitude à déterminer un nom. Nous considérons les lexèmes prédictables en **ka/man** comme des "verbes statifs" selon Creissels (1985) en nous fondant sur l'aptitude commune qu'ils ont de pouvoir fonctionner en association avec **ka/man** comme prédicat.

2.2.2.5.2. Les postpositions

La liste des postpositions présentée dans Sous commission (1974, p.8) est :

" ra (= na), fε, ma, koro, kono, nyε, kan, ye, bolo, etc. "

Sur cette liste il convient de distinguer les morphèmes spécialisés en fonction de relateur de circonstant: **ra** et ses variantes **la ~ na, fε, ma** et **ye** des lexèmes nominaux aptes à figurer en position de relateur de circonstant où ils commutent avec les morphèmes spécialisés dans cette fonction : les noms relationnels **koro, kono, ko, nε, kan, ye, bolo, kun** et **cε**.

Noms relationnels et morphèmes spécialisés en fonction de relateur de circonstant peuvent se combiner pour former une catégorie de bases composées nominales aptes à fonctionner :

- soit comme constituant par elles-mêmes un terme circonstant, dans ce cas elles sont pourvues des marques de spécification

- soit comme relateur de circonstant, dans ce cas elles sont dépourvues de toute marque de modalité nominale.

Dans Sous commission (1974) aucune règle ne signale l'écriture de ces formes composées, ce qui laisse la liberté aux auteurs d'écrire leurs formants tantôt collés tantôt séparés. L'option d'écrire les formants de telles composées a été retenue lors du séminaire.

Les formes concernées sont :

(25)	ra + fε	rafe	" devant "
(26)	ra + na	rana	" en présence de "
(27)	kan + ma	kanma	" à cause de "
(28)	kono + na	konona	" dedans "
(29)	cε + ma	cεma	" parmi "
(30)	cε + ra	cεra	" parmi "
(31)	bolo + la	bolola	" en main "
(32)	kun + fε	kunfε	" vers l'avant "
(33)	kun + na	kunna	" au dessus "
(34)	da + ra	dara	" au bord "
(35)	san + fε	sanfε	" en haut "
(36)	no + fε	nofε	" à la suite "
(37)	fan + fε	fanfε	" vers "
(38)	dugu + ma	duguma	" par terre "
(39)	sen + fε	senfε	" au cours de "
(40)	geren + fε	gerenfε	" à côté "
(41)	geren + na	gerenna	" sur le côté "
(42)	ju + koro	jukoro	" sous, dessous "

Il convient de signaler ici les morphèmes **kabi ~ kabini** " depuis " et **fo** " sauf " " jusqu'à " qui fonctionnent comme prépositions lorsqu'ils servent à introduire des circonstants.

2.2.2.5.3. Les adjectifs

Dans Sous commission (1974, p.8) il est dit tout simplement que les "adjectifs sont séparés dans l'écriture sauf exception"

Exemples

(43) "ji suma, bo jan"

Les exemples proposés permettent de savoir qu'il s'agit là de l'écriture des formes susceptibles d'assumer la fonction de qualifiant dans un syntagme qualificatif caractérisé par la postposition du déterminant au déterminé.

Ces formes peuvent être : soit des bases nominales, soit des bases verbales simples ou dérivées parmi lesquelles une proportion importante est constituée par des verbes de sens qualificatif. La référence au critère de compacité tonale permettrait d'opter de coller dans l'écriture les formants de telles séquences. Nous y reviendrons (voir 2.4.1). Nulle part il n'est fait allusion à l'écriture du type de syntagme complétif dont les constituants sont juxtaposés.

2.2.2.5.4. L'écriture des mots exprimant la manière, le temps, le lieu, la cause, etc.

Il s'agit ici des unités qu'il convient d'appeler substituts nominaux : " ce sont (...) de fausses unités élémentaires, qui amalgament en un signifiant unique les deux éléments en général distincts que sont le renvoi à une notion et l'indication d'une opération sur notion " Creissels (1983, p. 75). Selon les notions auxquelles ils font référence on peut distinguer :

- les substituts exprimant la manière (cogo) dont se présente ou se réalise un procès

- (44) tan " comme-ci "
 (45) ten " comme-ça "
 (46) di " comment "

- les substituts à valeur temporelle qui font référence à la notion de temps (tuma) :

- (47) bi " aujourd'hui "
 (48) sini " demain "
 (49) kunu " hier "
 (50) salon " l'année dernière "
 (51) sisan " maintenant "
 (52) pinan " cette année "

- les substituts à valeur locative qui font référence à la notion de lieu (ɣɔɔ) :

- (53) yan " ici "
 (54) yen " là-bas "
 (55) min " où "

Les formes citées comme exemples de substituts nominaux dans Sous commission (1974, p. 9) "cogo, tuma, ɣɔɔ" sont en fait les notions auxquelles renvoient les substituts nominaux.

Exemples :

- (56) tan → o cogo ra " comme-ci "
 (57) sisan → tuma nin " maintenant "
 (58) yan → ɣɔɔ nin " ici "

Les substituts nominaux se distinguent des noms par le fait qu'ils sont en marge du système de détermination des bases nominales. Ils ne s'associent pas aux marqueurs de spécification qui caractérisent le nom. Les modalités de spécification auxquelles ils renvoient leur sont inhérentes.

2.2.2.5.5. L'écriture des éléments du syntagme distributif

Dans Sous commission (1974, p.9) il est dit tout simplement que "les éléments des locutions telles que :

(59) ɣɔɔ o ɣɔɔ, mɔɔ o mɔɔ, mɛn o mɛn s'écrivent séparés". Les exemples

proposés permettent de savoir qu'il s'agit de l'écriture des éléments du syntagme distributif. Les constituants d'un tel syntagme en dioula, employés toujours au singulier et au défini sont cités sans aucune indication tonale. Cette indication est nécessaire quand on sait que la notation des tons dans l'orthographe du DBF est une règle qui a été préconisée par la Sous commission nationale du dioula (cf. 2.4.).

2.2.2.5.6. L'écriture des mots composés

La règle indique qu'il faut "écrire en un mot, les mots composés lorsqu'ils fonctionnent comme une seule unité, soit du point de vue syntaxe, soit du point de vue tonal". (Sous commission 1974, p.9).

Les types de mots composés cités comme exemples sont limités à ceux qui sont formés soit de deux substantifs, soit d'un substantif et d'un verbe, soit ces mêmes types de composés lorsqu'un qualifiant s'intercale entre leurs divers formants. L'écriture des formes conglomérées et celle des composés dont le formant médian est une postposition ou un dérivatif ne sont pas signalées. Nulle part il n'est fait allusion à l'écriture des formes redoublées.

2.4. La notation des tons

Parmi les règles proposées dans Sous commission (1974, pp.9-10) une importance particulière est accordée à celle concernant la notation des tons. Elle fournit des indications pour la notation des tons lexicaux et pour la notation d'un ton grammatical qui en dioula signale le substantif défini. Ces indications que nous rappelons ci-après n'ont pas été suivies dans la pratique.

2.4.1. La notation des tons lexicaux

Pour la notation des tons lexicaux, il avait été retenu comme convention, les principes suivants :

- lorsque tous les tons d'un mot sont hauts, ce mot porte un accent aigu sur la première syllabe.

Exemples

Écriture orthographique

- (60) mó " pêcher " [mó]
 (61) fára " roche " [fárá]
 (62) múruti " se révolter " [múrúti]

- lorsque tous les tons d'un mot sont bas, ce mot ne porte aucun accent.

Exemples :

Écriture orthographique

- (63) kɔ " ruisseau " [kɔ̃]
 (64) kuru " boule " [kùrù]
 (65) kurusi " culotte " [kùrùsi]

Ces deux principes s'appliquent également aux formants des composés de structure qualificative qui, nonobstant, la règle de compacité tonale qui les caractérise, "sont séparés dans l'écriture (...) sauf exception "Sous commission (1974,p.8).

Exemples :

Écriture orthographique

- (66) dén júgu "enfant méchant" [dê] "enfant" [júgú] "méchant"
 (67) kúma gwɛlɛn "parole difficile" [kúmá] "parole" [gwɛlɛ̃] "difficile"
 (68) doni girin "charge lourde" [dòni] "charge" [gírí] "lourd"
 (69) muso surun "courte femme" [mùsò] "femme" [sùrù] "court"

Cette règle indique qu'il faut écrire les formants de certains composés à structure qualificative en deux mots sans tenir compte de la règle de compacité tonale et d'écrire les formants d'autres composés ayant la même structure en un mot sans aucune précision. Elle est à l'origine de nombreuses incohérences que l'on relève dans les écrits en dioula. La solution adoptée au cours du séminaire est d'écrire "collés en un seul mot" les éléments des composés sans exception. (Sous commission, 1999, p.28)

- lorsque le mot a à la fois des tons bas et des tons hauts selon un ordre croissant, seul le premier ton haut est marqué au moyen d'un accent aigu.

Exemples :

Écriture orthographique

- (70) manógo "silure" [mànógó]
 (71) garisíge "chance" [gàrisígé]
 (72) pɛnpɛrɛ "aplatir" [pɛ̀pɛ̀rɛ̀]

Ce principe s'applique également aux composés à structure complétive qui du fait qu'ils sont soumis à la règle de compacité tonale s'écrivent en un mot:

- lorsque le premier formant de tels composés est de schème tonal bas l'accent aigu est porté par la première syllabe du deuxième formant.

Exemples :

Écriture orthographique

- (73) dabakála "manche de houe" [dàbà] "houe" [kálá] "manche"
 (74) misísén "patte de bœuf" [misi] "boeuf" [sé] "patte"
 (75) nɛrɛfára "écorce de néré" [nèrè] "nére" [fára] "écorce"

- lorsque le premier formant de tels composés est de schème tonal haut sa première syllabe est celle qui porte un accent aigu.

Exemples :

Écriture orthographique

- (76) yíribolo "branche" [jíri] "arbre" [bóló] "bras"
 (77) jídaga "canari" [jí] "eau" [dàgà] "canari"

- lorsque les formants de tels composés sont de schème tonal bas, c'est la première syllabe du deuxième formant qui porte l'accent aigu.

Exemples

Écriture orthographique

- (78) kabató "to de maïs" [kàbà] "maïs" [tò] "pâte"
 (79) nɛgɛjúru "fil de fer" [nègè] "fer" [jùrù] "corde"
 (80) nɛgɛsó "vélo" [nègè] "fer" [sò] "cheval"

- lorsque le mot comporte à la fois des tons hauts et bas selon un ordre décroissant on note tous les tons.

Exemples :

Écriture orthographique

- (81) péndèlí "petit pagne" [pédèlí]
 (82) sélífáná "prière de 14 h" (islam) [sélífáná]
 (83) máminè "fiancailles" [máminè]

- Les morphèmes grammaticaux, toujours identifiables quels que soient leurs schèmes tonals, ne portent aucune marque de ton sauf quand cela est nécessaire pour des raisons pédagogiques.

Exemples :

Écriture orthographique

Les coordinatifs

- (84) ni, ani [ní], [àní]

Le connectif

- (85) ka [ká]

Le translatif

- (86) ka [kà]

Les marqueurs verbaux

- (87) ye/ma; bi/ti; bina/tina; ka/kana; ka/man
 [jé]/[má]; [bí]/[tí]; [binà]/[tínà]; [ká]/[káná]; [ká]/[má]

Les prédicatifs non verbaux

- (88) lo/te, bi/ti, be [ló]/[té], [bí]/[tí]/[bé]

Les postpositions

- (89) ra, ma, fe, ye [rá], [mà], [fè], [jé]

Les prépositions

(90) fə, kabi / kabini [fə], [bàbi], [kàbini]

Les particules

(91) le, fana, kəni, wa, etc. [lé],[fáná],[kəni],[wà], etc.

2.4.2. La notation du ton grammatical

Le dioula connaît un ton bas flottant qui s'associe à la base nominale pour signifier le défini. Pour le signaler dans l'orthographe il avait été retenu de le matérialiser par un accent aigu porté sur la voyelle finale des substantifs polysyllabiques définis. L'absence de l'accent aigu sur la voyelle finale des substantifs polysyllabiques signifie l'indéfini.

Exemples :

Défini		Indéfini	
(92) kálá	"l'arc"	kála	"un arc" [kálá]
(93) kalá	"le bâton"	kala	"un bâton" [kàlà]
(94) sagá	"le mouton"	saga	"un mouton" [sàgà]

En ce qui concerne les substantifs monosyllabiques, il avait été retenu de recopier leur voyelle afin que la voyelle recopiée serve de support à l'accent aigu marque du défini. C'est ainsi que l'on trouve dans les écrits orthographiques du DBF, les noms monosyllabiques avec leur voyelle orale ou nasale redoublée sans l'indication de la marque tonale du défini. Or l'indication de cette marque s'opposerait à son absence pour distinguer substantif monosyllabique défini et substantif monosyllabique indéfini.

Exemples :

monosyllabes à tons hauts

Défini		Indéfini	
(95) sóó	"la maison"	sóo	"une maison" [só]
(96) báá	"le fleuve"	báa	"un fleuve" [bá]

monosyllabes à tons bas

Défini		Indéfini	
(97) soó	"le cheval"	soo	"un cheval" [sò]
(98) baá	"la chèvre"	baa	"une chèvre" [bà]

Le fait de redoubler la voyelle des substantifs monosyllabiques et le fait de ne pas marquer les indications tonales a permis l'émergence d'une règle: " Pour différencier les monosyllabes qui représentent des noms et ceux qui sont des verbes ou autres catégories grammaticales, on allonge systématiquement la voyelle de ceux qui sont des noms (noms isolés qui ne sont pas des mots composés) " INA (1987, p.18).

Exemples :

noms		verbes	
(99) bæen	"l'entente"	bæn	"rencontrer"
(100) laa	"fait de se coucher"	la	"se coucher"
(101) suun	"le jeûner"	sun	"jeûner"

C'est cette règle qui est enseignée aux néo-alphabètes pour justifier le redoublement des voyelles des noms monosyllabiques dans les écrits en DBF. Elle révèle l'ignorance de la répartition des lexèmes du dioula en trois classes à savoir :

- les lexèmes nominaux caractérisés par leur aptitude de ne pouvoir s'associer qu'à des marqueurs nominaux exclusivement.

- les lexèmes verbaux caractérisés par leur aptitude de ne pouvoir s'associer qu'à des marqueurs verbaux exclusivement. Pour qu'ils puissent s'associer à des marqueurs nominaux il faut l'intervention d'un dérivatif.

- Les lexèmes verbo-nominaux caractérisés par leur aptitude de pouvoir s'associer aussi bien à des marqueurs nominaux qu'à des marqueurs verbaux sans l'intervention de dérivatif.

2.5. Le lexique de base jula

Les règles de transcription examinées ci-avant sont suivies d'un lexique de base constitué d'environ trois mille entrées. Pour l'écriture des entrées on y a tenu compte des règles proposées pour la notation des tons. Il procure au public utilisateur de l'orthographe dioula un matériau de référence qui propose des variantes orthographiques d'origines dialectales diverses :dioula ethnique, dioula véhiculaire et dioula vernacularisé. Parmi les variantes orthographiques enregistrées dans le lexique on remarque qu'une forte proportion représente des formes bambara. Il s'agit de formes présentant :

- des sons pré-nasals à l'initiale non attestés en DBF

Exemples relevés dans le lexique de base

- (102) ngóni "guitare" (espèce)
- (103) ngoyó "aubergine" (espèce)
- (104) npogí "cache sexe" masculin
- (105) npogó "cache sexe" féminin
- (106) ntolá "ballon"

- l'occlusive alvéolaire sonore d à l'initiale correspondant à la latérale l dans certains items en DBF

Exemples relevés dans le lexique de base :

- (107) danaya "confiance"

- (108) de "particule de mise en relief"
 (109) don "prédicatif non verbal à valeur d'identification"
 (110) dóó "association secrète" (masque)
 (111) dóón "jour"
 (112) dógó "marché"
 (113) dúú "maison, famille"
 - l'occlusive vélaire sourde **k** à l'initiale ou en médiane correspondant à la vélaire sonore **g** dans certains items en DBF.

Exemples relevés dans le lexique de base

- (114) kalón "mensonge"
 (115) kaman "épaule"
 (116) féreke "embrouiller"
 (117) furukú "se mettre en colère"
 (118) keku "malin"
 (119) keleku "basculer"
 (120) kógwri "faire signe en touchant"
 (121) méleke "enrouler"
 (122) murukú "sorte de paralysie"
 (123) súrukú "hyène"

Le reproche essentiel que l'on peut faire à l'endroit du lexique proposé est que la traduction française des substantifs ne fait pas ressortir qu'ils sont cités à la forme définie, en atteste l'accent aigu porté sur leur voyelle finale.

3. Autres guides de transcription orthographique du DBF

Outre *Les règles de transcription et lexique de base jula* (Sous commission, 1974) nous avons connaissance de quatre autres documents qui véhiculent des informations concernant l'écriture du DBF.

Le premier document a pour titre: *Document pour la transcription du jula*. Il a été élaboré en 1982 par le service pédagogique du ministère du développement rural. Il est présenté comme un document provisoire comprenant trois parties: l'alphabet dioula, la représentation des sons et la représentation des mots.

Le deuxième document intitulé *Guide et transcription en jula* a été publié en 1984 par l'Institut de la Réforme et l'Action Pédagogique, à l'intention de son personnel chargé de dispenser des cours de transcription du dioula aux futurs maîtres dioulaphones, aux conseillers pédagogiques et aux élèves inspecteurs.

Le troisième document: *Lisons et transcrivons le jula* élaboré par la cellule jula de l'Institut National d'Alphabétisation (INA) en août 1987 est présenté comme

un instrument d'autoformation qui s'adresse à des personnes scolarisées et qui maîtrisent le dioula.

Le quatrième document rédigé en dioula à pour titre *Julakan sariyasun*. Il a été publié par l'INA en 1988. Cette publication n'est que la reproduction légèrement modifiée d'un autre ouvrage, lui aussi intitulé *Julakan sariyasun* publié dans le cadre du Projet Manding Peulh (MAPE) en 1984. L'alphabet présenté dans ce guide comprend 27 lettres au lieu de 28 comme dans Sous commission (1974, p. 6). Il manque la lettre **sh**. En outre on y note que la lettre **ç** succède à la lettre **b** et la lettre **j** succède à la lettre **i**, c'est le même constat que l'on peut faire dans les trois premiers documents. Dans Sous commission (1974) la lettre **ç** succède à la lettre **t** et la lettre **j** succède la lettre **d** dans l'ordre alphabétique. Dans la partie consacrée aux tons on trouve un procédé d'indication de la marque du défini qui consiste à postposer une apostrophe aux substantifs définis⁸ pour les différencier des substantifs indéfinis, mais ce procédé n'a pas été suivi par les scripteurs.

On retrouve dans ces quatre documents les mêmes règles que celles qui sont contenues dans Sous commission (1974). Elles y sont reprises (totalement ou partiellement) accompagnées d'explications grammaticales plus ou moins développées. De ce fait on peut admettre que ces documents sont plutôt des essais de grammaire pédagogique destinés à un public scolarisé chargé d'encadrer les alphabétiseurs.

Le reproche fondamental que l'on pourrait faire à l'endroit de ces documents est que leurs auteurs ne signalent pas de façon explicite certaines modifications importantes intervenues dans le code au début des années 1980. Il s'agit par exemple de la modification de l'ordre alphabétique, et de la notation de la nasale palatale qu'il ne faut plus représenter par le digraphe **ny** mais par le symbole **ɲ** de l'API. Ces nouvelles options font partie d'un ensemble de modifications qu'on trouvera dans une publication de la DNAFLA datée de 1982 intitulée: *Règles d'orthographe des langues nationales*.

Il faut rappeler ici que les propositions d'aménagement des règles orthographiques des langues mandingues ont été souvent adoptées au cours de séminaires internationaux regroupant des experts originaires des pays où le mandingue est utilisé, dans la perspective d'une harmonisation de l'écriture du mandingue. La synthèse des travaux de ces séminaires est consignée dans des rapports⁹ qui malheureusement ne sont pas largement diffusés et restent méconnus. Quelquefois les recommandations faites au cours de ces séminaires internationaux ne sont pas respectées dans certains pays. Comme exemple on peut citer la notation des tons que seul le Burkina Faso a essayé d'intégrer dans les principes orthographiques du DBF. A propos de la notation des tons dans l'orthographe des langues mandingues, Coulibaly

⁸Voir Coulibaly, B. (1984, p.898) "Règle du ton modulé"

⁹Voir également Diarra, B. (1984, p.77) "Règle de transcription du ton modulé"

¹⁰Voir bibliographie.

(1984, p. 892) écrit " A l'occasion de plusieurs réunions et après de très chaudes discussions (dans le cadre de l'ACCT et du CELTHO) tous les spécialistes des langues mandenkan (parfois à leur corps défendant) ont pris la décision théorique de transcrire les tons ". Dans la pratique cette décision n'est appliquée dans aucun pays utilisateur d'une langue mandingue. Un groupe d'experts représentant différents pays de l'Afrique de l'Ouest réunis à Bamako en 1966 a proposé des alphabets unifiés pour quelques langues de grande diffusion de la sous région parmi lesquelles le mandingue. Galtier, (1975, p.5) fait remarquer que " (...) les pays où la langue mandingue est parlée ne respectèrent pas les décisions de la conférence, ce qui fait qu'il y a maintenant cinq transcriptions officielles différentes pour cette langue ". Nous pensons que chaque pays peut maintenir son système de transcription et l'améliorer. En revanche, afin que les décisions prises au cours des séminaires internationaux puissent être respectées on exigera des scripteurs des différents pays mandinguophones de les appliquer s'ils veulent que leurs écrits soient reconnus au plan international.

Conclusion

Notre étude nous a permis de mettre en évidence l'incomplétude et l'imprécision des règles qui constituent le noyau du code orthographique du DBF utilisé depuis vingt sept ans. Ce code, élaboré à une époque où on disposait de peu d'informations sur la systématique du DBF, comporte de nombreuses lacunes qui mériteraient d'être comblées afin de limiter les difficultés auxquelles le scripteur se trouve confronté quand il écrit en DBF. Ce code intègre par ailleurs des variantes d'origines dialectales mandingues diverses pour tenir compte des recommandations faites au cours de réunions d'experts dans la perspective de l'unification de l'écriture des langues mandingues qui n'a pas encore été atteinte. Cette dernière option a pour conséquence d'occulter dans une certaine mesure la spécificité du DBF. Pour remédier à cette situation la Sous commission du DBF a tenu un atelier pour la révision des règles orthographiques du DBF à Ouagadougou du 27 août au 05 septembre 1998. Au cours de cet atelier d'importantes décisions ont été prises pour apporter des précisions ou des modifications dans les principes orthographiques du DBF.

Parmi les innovations on peut citer :

L'adoption de l'ordre alphabétique du français : La lettre **c** était citée après la lettre **l**, désormais elle sera citée après la lettre **h**. Quant à la lettre **j** qui succédait à **d**, désormais elle sera citée après la lettre **i**. En outre il a été décidé d'ajouter la lettre **y** à l'alphabet, de remplacer le digraphe **ny** par **n** et d'abandonner la lettre **sh** non

utilisée dans les écrits en DBF.

Il a été retenu que les digraphes **gw** et **kw**, bien que ne figurant pas parmi les lettres de l'alphabet, peuvent être utilisés dans les écrits en DBF.

Il a été recommandé de ne pas élider la voyelle finale des verbes monosyllabiques dans les textes en DBF.

La notation des tons : il a été décidé de ne pas noter les tons dans l'orthographe ; mais dans les ouvrages lexicographiques tels que les dictionnaires et les lexiques, les tons seront obligatoirement notés. En l'absence de l'écriture des tons dans l'orthographe, les personnels 3^e personne du singulier et 2^e personne du pluriel ayant un même signifiant segmental **a** ne sont plus différenciés. Pour remédier à ce problème il a été convenu de représenter le personnel 3^e personne du singulier **à** avec un accent grave, quel que soit son contexte d'apparition et même sous sa forme majuscule afin de le différencier du personnel 2^e personne du pluriel qui s'écrira **a** sans accent.

La marque du défini : parmi les principes orthographiques du DBF, il avait été retenu de recopier la voyelle finale des substantifs monosyllabiques afin que la voyelle recopiée serve de support à un accent aigu considéré comme marque du défini. Dans la pratique l'habitude s'est instaurée de redoubler systématiquement la voyelle des substantifs monosyllabiques sans marquer l'accent. Il a été décidé de généraliser cette habitude - qui déjà particularise le système d'écriture du DBF par rapport au système d'écriture des autres langues mandingues - aux substantifs polysyllabiques pour signifier le défini. Ne pas recopier la voyelle finale d'un substantif signifie l'indéfini.

Nous regrettons cette décision qui pourrait entraver la diffusion dans l'espace mandinguophones des manuels en dioula imprimés au Burkina Faso.

De l'orthographe du mot dioula : il a été décidé que dans un texte français, on écrira désormais " dioula " et que la forme " jula " sera utilisée exclusivement dans les textes en dioula.

L'ensemble des règles révisées attend d'être rédigé sous forme d'articles avant d'être présenté à l'autorité politique pour officialisation.

Bibliographie

- CELTHO, 1979, *Réunion de Niamey sur l'harmonisation de l'orthographe manding, Réunion tenue du 8 au 14 novembre 1979 à l'initiative du CELTHO (proposition concernant la notation des tons)* Niamey, Niger.
- Commission des langues voltaïques - Sous commission du jula, 1974, *Règles de transcription et lexique de base jula*, Ouagadougou, 97 p.
- Commission des langues burkinabè - Sous commission du dioula, 1999, *Règles orthographiques du dioula*, Coopération Suisse, Ouagadougou, 69 p.
- Commission des langues burkinabè - Sous commission du dioula, 1999, *Julakaan sɛ̀ɛncogoo sariyaaw*, Coopération Suisse, Ouagadougou, 72 p.
- Coulibaly, Bakary, 1984, *Le jula véhiculaire de Haute-Volta, phonologie, morphologie, syntaxe et règles de transcription orthographique*, 3 vol., 4 annexes, biblio, thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines, Université René Descartes, Paris V, 1006 p.
- Creissels, Denis, 1985, Les verbes statifs dans les parlers manding, *Mandenkan* n° 10, pp 1-32.
- Diarra, Boubakar, 1984, Où en est l'orthographe des tons du bambara à la DNAFLA ? *Mandenkan* n° 7 pp 75-83.
- Dumestre, Gérard, 1993, Notes à propos du bambara écrit, Dombrowsky, Klaudia ; Dumestre, Gérard ; Simonis, Francis : *L'alphabétisation fonctionnelle en bambara dans une dynamique de développement. Le cas de la zone cotonnière (Mali-Sud)*. Paris : Didier Erudition, pp. 144-155.
- Galtier, Gérard, 1975, Propositions pour une unification et une amélioration de l'orthographe de la langue mandingue (bambara, malinké, dyoula, etc.) *Etudes Maliennes*, n° 12, pp 1-58.
- Institut de la Réforme et de l'Action pédagogique (IRAP), 1984, *Guide de transcription en jula*, Ouagadougou, 50 p.
- Institut National d'Alphabétisation (INA) - Cellule jula, 1987, *Lisons et transcrivons le jula*, Ouagadougou, 26 p.
- Institut National d'Alphabétisation (INA), 1988, *Julakan sariyasun*, ACCT, Ouagadougou, 40 p.
- Institut Nationale d'Alphabétisation (INA), 1995, *Lexique de base jula*, (version provisoire), Projet Mandenkan / Burkina, ACCT, Ouagadougou, 261 p.

- Magasa, Amidou, 1978, *Manuel d'auto-alphabétisation et de lecture en mandeng*, Imprimerie F. Paillart, Nubia Abbeville, 83 p.
- Ministère du Développement Rural-service pédagogique, 1982, *Document pour la transcription du jula*, M.D.R, Ouagadougou, 38 p.
- ORD des Hauts-Bassins, 1986, *Lexique thématique jula-français, français-jula*, département de linguistique, Université de Ouagadougou, Coopération Suisse, 192 p.
- Projet MAPE, 1984, *Julakan sariyasun*, Presses des Editions-Imprimeries du Mali (EDIM), ACCT.
- Projet MAPE, 1981, *Rapport de la réunion de concertation MAPE tenue à Bamako, du 6 au 22 juin 1981* - Ronéo, Bamako, Mali.
- Projet MAPE, 1982, *Rapport final de l'atelier de travail commun d'harmonisation des terminologies techniques manding et peul tenu à Ouagadougou (Haute-Volta) du 3 au 9 juin 1982*, Ronéo, Ouagadougou
- Tera, Kalilu ; Fritz, Goerling et al, 1991, *Julakan sɛ̀ɛncogoo ani a kumadenw sigicogo, Orthographe et grammaire pratiques du dioula*, ILA, SIL, Abidjan.
- UNESCO, 1966, *Rapport final du groupe d'experts de l'UNESCO réuni à Bamako du 28 février au 5 mars 1966 en vue d'élaborer et d'unifier les alphabets pour les grandes langues Ouest africaines*, Bamako, Mali.
- UNESCO, 1981, *Documents de la réunion d'experts sur la transcription et l'harmonisation des langues africaines, Niamey (NIGER), 17-21 juillet 1978*, 200p.